

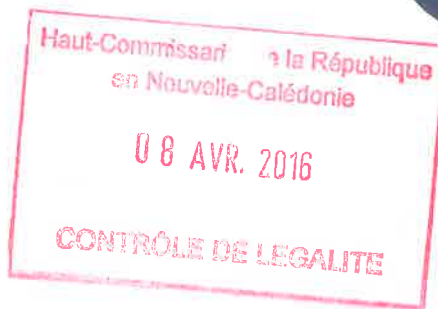


**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL

N° 2016-001/SMTI

du 31 mars 2016



DELIBERATION
MODIFIANT LA DELIBERATION N° 2015-005/SMTI DU 16 MARS 2015 APPROUVANT
LA SIGNATURE D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE SIDAPS

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

- VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;
- VU la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;
- VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;
- VU les statuts du syndicat mixte de transport interurbain, et notamment son article 9 ;
- VU la délibération n° 2014-035/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants du comité syndical du Syndicat Mixte ;
- VU la délibération n° 2014-036/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte ;
- VU la délibération n° 2013-009/SMTI du 5 juin 2013 autorisant le président à signer un marché public de fourniture et de maintenance de matériel roulant avec SIDAPS ;
- VU la délibération n° 2013-016/SMTI du 2 juillet 2013 modifiant l'article 1^{er} – alinéa 2 de la délibération n° 2013-009/SMTI du 5 juin 2013 ;
- VU la délibération n° 2015-005/SMTI du 16 mars 2015 approuvant la signature d'un accord transactionnel avec la société SIDAPS ;
- VU la délibération n° 2015-023/SMTI du 15 décembre 2015 adoptant le budget primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2016 ;
- VU le rapport de présentation n° 2016-001/SMTI ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

DECIDE

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ARTICLE D'IMPUTATION COMPTABLE

LIRE :

« ARTICLE 2 : DEPENSES

La dépense est imputable au chapitre 6718 du budget 2016 au syndicat mixte. »

AU LIEU DE :

« ARTICLE 2 : DEPENSES

La dépense est imputable au chapitre 2183 du budget 2015 du syndicat mixte. »

ARTICLE 2 : VOIE ET DELAI DE RECOURS

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 3 : EXECUTION

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 31 mars 2016.

Un membre,



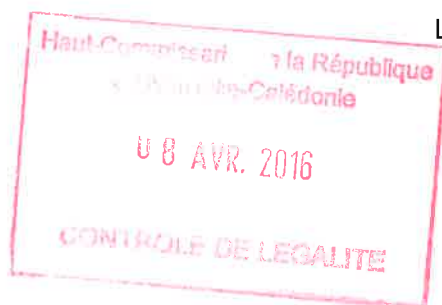
Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,



Gilbert TYUIENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le
transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le

et rendue exécutoire le



Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain



Gilbert TYUIENON

Ampliations :

- | | |
|---|---|
| • Haut-commissariat | 1 |
| • Nouvelle-Calédonie | 1 |
| • Province Nord | 1 |
| • Province Sud | 1 |
| • Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie | 1 |
| • Archives | 3 |

Quorum :

- | | | |
|-----------------------|---|---|
| • Membres en exercice | : | 6 |
| • Membres présents | : | 6 |
| • Membres représentés | : | 0 |
| • Suffrages exprimés | : | 6 |
| • Pour | : | 3 |
| • Contre | : | 0 |
| • Abstentions | : | 0 |

6
6
0
6

3
0
0